

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Émile Barrault, 6 juillet 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Émile Barrault, 6 juillet 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (169r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Barrault, 6 juillet 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45693>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 juillet 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Barrault, Émile \(1826-18..\)](#)

Lieu de destination 33, boulevard Saint-Martin, Paris

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin demande des nouvelles relatives à la nullité du certificat d'addition. Il annonce à Émile Barrault l'envoi d'un dossier.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Quier le 6 juillet 1864

Monsieur Emile Barault

Je dois sans nouvelle de l'affaire
que je vous ai soumise - affaires
dans laquelle comme je vous l'ai
dit le point important pour moi
devait établir la nullité du certificat
d'addition pour fait d'irrégularité
car sans contester la validité des
autres brevets je serais ainsi
maître du terrain que mes adversaires
me disputent au moyen d'un brevet
que je considère comme un enteché
de complète nullité.

Je presser la rentrée de l'affaire
que j'ai vu traverser à Paris
pour vous faire parvenir des brevets qui
contient sur mes inventions sous quelques
jours en attendant vous me ferez
bien pitié de me dire si je n'ai
pas pour vous une difficulté technique
à l'origine d'établir la nullité d'un
brevet qui vous a été confié si cela
est il y aurait utilité à ce que
je confie la chose à un autre
homme je n'ai pu m'empêcher de
vous en dire un peu car me
agréer je vous prie Monsieur mon
ami

Emile Barault